

## **Yachtcare Antifouling Stripper**

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Yachtcare Antifouling Stripper

Code du produit : 148.802

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Solvant, Traitement de surface

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Vosschemie GmbH  
Esinger Steinweg 50  
25436 Uetersen  
Allemagne  
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0  
Téléfax : 04122 717158

**Service responsable** : Laboratoire  
04122 717 0  
sds@vosschemie.de

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,  
Göttingen, Deutschland  
0551 19240

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention:**

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Stockage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0 FR / FR Date de révision: 05.11.2019 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
5-méthylhexane-2-one

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6 918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
5-méthylhexane-2-one	110-12-3 203-737-8 606-026-00-4 01-2119472300-51	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Repr. 2; H361d	>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.  
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Consulter un médecin.

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Susceptible de nuire au fœtus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut former des mélanges explosifs avec l'air.  
En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Le secouriste doit se protéger.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Enlever toute source d'ignition.  
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

un filtre homologué.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.  
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.  
Utiliser des outils anti-étincelles.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
Incompatible avec des agents oxydants.

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
5-méthylhexane-2-one	110-12-3	TWA	20 ppm 95 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLCT (VLE)	100 ppm 475 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires indicatives			
		VME	20 ppm 95 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires indicatives			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	61 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Consommateurs			

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol	Eau douce	1,98 mg/l
	Eau de mer	0,198 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	500 mg/l
	Sédiment d'eau douce	7,32 mg/kg
	Sédiment marin	0,732 mg/kg
	Sol	0,34 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

Protection des mains	
Matériel	: Caoutchouc fluoré
Délai de rupture	: > 480 min
Épaisseur du gant	: >= 0,4 mm
Directive	: DIN EN 374
Indice de protection	: Classe 6
Remarques	: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Protection préventive de la peau
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	: Une protection par masques respiratoires appropriés est nécessaire dans les endroits où les concentrations sont supérieures aux limites recommandées ou dans ceux où les concentrations sont inconnues. Conformez-vous aux directives (29 CFR 1910.134) d'OSHA relatives aux masques respiratoires et utilisez des masques respiratoires appropriés tels que NIOSH/MSHA. La protection grâce à l'air filtré apportée par les masques respiratoires limite les expositions chimiques dangereuses. Utilisez un masque à gaz à alimentation en air en cas d'éventuels dégagements incontrôlés ou de niveaux d'expositions inconnus ou en cas de circonstances quelconques dans le cas où les masques respiratoires ne fourniraient pas de protection appropriée.
Filtre de type	: Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)
Mesures de protection	: S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement après manipulation.

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: visqueux
Couleur	: transparent
Odeur	: légère
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: > 144 °C
Point d'éclair	: > 36 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 11,6 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,2 % (v)
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: émulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: 190 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.



## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0 FR / FR Date de révision: 05.11.2019 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec des oxydants forts.  
Incompatible avec des acides forts et des bases.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.  
Incompatible avec des agents oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): env. 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6,193 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 3.160 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **5-méthylhexane-2-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.657 mg/kg

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Donnée non disponible

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **5-méthylhexane-2-one:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Irritant léger pour la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **5-méthylhexane-2-one:**

Résultat : Provoque une irritation modérée de la peau et des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **5-méthylhexane-2-one:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Mutagenicité sur les cellules : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règle-

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

germinales- Evaluation      ment (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

### **Composants:**

#### **5-méthylhexane-2-one:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur  
- Evaluation base de tests sur les animaux.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,2 mg/l

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

les autres invertébrés aquatiques	:	Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOELR: 1,228 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOELR: 2,144 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
<b>5-méthylhexane-2-one:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 159 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	(Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	(Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	Substance d'essai: Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 78 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

##### **5-méthylhexane-2-one:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 67 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301D  
Facilement biodégradable.

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**5-méthylhexane-2-one:**

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,94 (25 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
08 01 21, déchets de décapants de peintures ou vernis

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1993

ADR : UN 1993

RID : UN 1993

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

**IMDG** : UN 1993

**IATA** : UN 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Hydrocarbures, C9, aromatiques, )

**ADR** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Hydrocarbures, C9, aromatiques, )

**RID** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Hydrocarbures, C9, aromatiques, )

**IMDG** : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(Hydrocarbons, C9, Aromatics, )

**IATA** : Flammable liquid, n.o.s.  
(Hydrocarbons, C9, Aromatics, )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 3

**ADR** : 3

**RID** : 3

**IMDG** : 3

**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0 FR / FR Date de révision: 05.11.2019 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

EmS Code : F-E, S-E

### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

Polluant marin : non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants : Non applicable

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0      FR / FR      Date de révision: 05.11.2019      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

---

organiques persistants

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c      LIQUIDES  
INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84, 78  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4734

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : 5 - < 15%: hydrocarbures aromatiques

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Repr. : Toxicité pour la reproduction



## Yachtcare Antifouling Stripper

Version 1.0 FR / FR Date de révision: 05.11.2019 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.11.2019

STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Repr. 2	H361d

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul

## Yachtcare Antifouling Stripper

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	05.11.2019	Date de la première version publiée: 05.11.2019

Aquatic Chronic 3

H412

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.